

## Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

### *Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?*

#### Déclaration du groupe CGT

Les enjeux de l'eau, exacerbés par le réchauffement climatique et l'intensification des sécheresses qui affectent les nappes phréatiques et les cours d'eau, sont au carrefour de ceux de l'agriculture, de la préservation des bassins hydrographiques (le grand cycle de l'eau) et des besoins humains (le petit cycle de l'eau).

L'avis vient à son terme dans un contexte de fortes sollicitations des conseillers de la commission environnement et a suscité des débats parfois houleux, notamment avec le groupe agriculture, n'ayant pas permis de dégager pleinement un consensus.

Il a parfois été difficile de faire vivre l'esprit « CESE » qui devrait caractériser nos échanges et nous réprouvons les tentatives de disqualifier certaines interventions qualifiées de militantes.

De l'affirmation de « l'eau... bien commun indispensable à la vie des êtres humains, à celle des écosystèmes et à la biodiversité » qui introduit la déclaration du bureau du 27 septembre 2022, à l'emploi du terme « bassine » âprement discuté ou encore de l'usage des retenues d'eau, nos débats montrent qu'il y a lieu pour l'agriculture de plus anticiper les transformations qui s'imposeront, et de véritablement objectiver la pertinence et la gestion des retenues artificielles dites bassines. Plus globalement, surmonter l'épreuve climatique que nous traversons nécessitera assurément de repenser le modèle actuel de production et de consommation de masse mondialisée pour assurer la préservation des ressources et garantir la justice sociale.

La quasi-privatisation de la distribution et de l'assainissement de l'eau, l'accaparement de la ressource pour l'agriculture via les méga-bassines ou par de grands groupes privés pour les eaux de sources s'opposent à la conception de l'eau comme bien commun.

L'avis aurait pu davantage mettre l'accent sur l'ampleur des investissements à consentir pour adapter les réseaux pour limiter les pertes et développer le ré-usage de l'eau (en caractérisant les leviers de financements possibles). La CGT revendique le besoin d'un grand service public de l'eau pour assurer la connaissance, la gestion et les opérations de contrôle nécessaires notamment pour mieux prendre en considérant la réalité des pollutions affectant cette ressource, tout comme le besoin de se doter d'un pôle financier public.

Enfin, après les avis ou déclarations émis par le CESE depuis 2000 et jusqu'en 2022, cet avis parviendra-t-il à susciter l'attention des décideurs alors qu'Emmanuel Macron a annoncé le 5 avril un Plan Eau comportant 53 mesures ? Comment ne pas s'interroger une fois de plus sur ce calendrier qui interpelle quant au rôle et à la prise en compte des travaux du CESE ?

**Notre groupe s'est abstenu**, en raison de ces remarques et interrogations, tout en reconnaissant l'important travail réalisé par les deux co-rapporteurs de l'avis, mais qui à notre sens aurait pu conduire à des préconisations plus ambitieuses.